



**AVIS D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N° 20/002
Grand Port Maritime du Havre**

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre par décision DIR 19/138 en date du 10 juillet 2019 a délivré une Autorisation d'Occupation Temporaire n° 20-003 à la Société ESSO RAFFINAGE, 5 place de l'Iris – 92400 COURBEVOIE, SIREN n° 379 914 237, portant sur deux pipelines situés entre la CIM et la commune de Tancarville.

La délivrance de cette Autorisation d'Occupation Temporaire n'a pas été précédée d'une procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L.2122-1-3, 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au regard des caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, physiques, techniques et fonctionnelles, des conditions particulières d'utilisation, les ouvrages implantés constituant l'extension du site principal de la Société ESSO RAFFINAGE, seule ladite Société a vocation à occuper le domaine public.

Description de la dépendance : deux pipelines pour une longueur totale de 50 872 ml.
Durée de l'Autorisation d'Occupation Temporaire : 5 ans à compter du 01/01/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **20/09/2019**